

Bundesversammlung
Assemblée fédérale
Assemblea federale
Assamblea federala



26.208 cr Tribunal pénal fédéral. Élection d'un ou d'une juge suppléant(e) auprès de la Cour d'appel

Rapport de la Commission judiciaire du 16 septembre 2026

Conformément à l'art. 40a de la loi sur le Parlement, la Commission judiciaire (CJ) prépare l'élection des juges des tribunaux fédéraux et soumet ses propositions à l'Assemblée fédérale (Chambres réunies).

Candidat proposé par la commission

La CJ propose à l'Assemblée fédérale (Chambres réunies) d'élire **Ivan Jabbour** en qualité de juge suppléant auprès de la Cour d'appel du Tribunal pénal fédéral (TPF) pour le reste de la période 2022-2027.

Pour la commission :
Le président

Leo Müller

Contenu du rapport
1 Situation initiale
2 Considérations et décision de la commission
3 Curriculum vitæ succinct



1 Situation initiale

Après la démission de Maria-Antonella Bino (PLR), la CJ a mis au concours un poste de juge suppléant ou de juge suppléante de langue française auprès de la Cour d'appel du TPF.

La commission a publié l'offre d'emploi concernée sur le site Internet du Parlement, sur le portail Emploi de la Confédération, sur la plateforme LinkedIn ainsi que dans les journaux *NZZ*, *Le Temps* et *Corriere del Ticino*. Elle a également informé les groupes parlementaires de cette vacance. Les partis sous-représentés au moment de la mise au concours étaient l'UDC et, dans une moindre mesure, le PLR.

La commission a reçu neuf dossiers de candidature. Sur proposition de sa sous-commission, la CJ a procédé, le 9 septembre 2026, à l'audition de trois personnes, puis a décidé de recommander aux groupes parlementaires la candidature d'Ivan Jabbour (UDC).

2 Considérations et décision de la commission

La CJ est convaincue que compte tenu de son parcours et de ses qualifications, Ivan Jabbour répond parfaitement au profil requis pour ce poste, sur les plans tant professionnel que personnel. Il est avocat indépendant à Zurich depuis sept ans et ses mandats relèvent, pour l'essentiel, du droit pénal. Auparavant, M. Jabbour a obtenu son brevet d'avocat en 2016 et a été greffier auprès du Tribunal administratif fédéral à partir de 2011. Il connaît donc parfaitement le déroulement des procédures au sein d'un tribunal fédéral. Ivan Jabbour a commencé sa carrière dans le secteur privé ainsi qu'auprès de l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle. En plus de sa langue principale, le français, M. Jabbour dispose d'excellentes connaissances de l'allemand. Lors de son audition, il a su convaincre la commission par son attitude sympathique et sa motivation à exercer la fonction de juge.

Son élection permettrait de corriger en partie la nette sous-représentation de l'UDC parmi les juges suppléants de la Cour d'appel du TPF.

Ayant reçu le soutien de tous les groupes parlementaires, la CJ a décidé définitivement, le 16 septembre 2026, par voie de circulation, de proposer à l'Assemblée fédérale d'élire Ivan Jabbour au sein de la Cour d'appel du TPF.

3 Curriculum vitæ succinct

Ivan Jabbour

Né en 1976, de Bowil (BE), domicilié à Winterthur (ZH)

Formation

2019

CAS Finanzen und Compliance für Juristen (Finances et compliance pour les juristes), Haute école de Lucerne



2018

CAS Finanzmarktrecht (Droit des marchés financiers), Université de Zurich

2016

Brevet d'avocat, Saint-Gall

2000

Licence en droit, Universités de Lausanne et de Zurich

Activités professionnelles

Depuis 2019

Avocat indépendant, Zurich

2011-2019

Greffier, Cour II, Tribunal administratif fédéral

2008-2011

Juriste, Institut fédéral de la propriété intellectuelle, Berne

2001-2007

KPMG AG, Swiss Organisation for Facilitating Investments, Zurich

- 2006-2007 : chargé de liaison pour la Banque mondiale et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement
- 2005-2007 : responsable régional Afrique du Nord et Moyen-Orient
- 2001-2004 : conseiller pour le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord et l'Inde